



Attention ! Une mitsva vous est proposée et expliquée régulièrement



MOUSSAR

Beth Hamidrach TORAT HESSED VEDAVID de Saint Brice
www.hessedvedavid.com

בס"ד

MITSVA N° 14 : INTERDICTION DE FAIRE DES IDOLES

Le verset de Chémot 20-4 interdit de faire des statues d'idoles pour les servir, et cela même si on le fait pour des non-juifs. Cette interdiction ne concerne pas la fabrication de poupées. Le Zohar dit qu'un père qui n'enseigne pas la Torah à son fils transgresse cette interdiction.